

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 30

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
11 1 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : {Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 24 Avril.

Nous consacrons notre *Revue des Journaux* aux élections de dimanche dernier. Ce fait est assez important pour mériter une grande attention.

Une feuille bien connue en Europe par ses relations directes avec le gouvernement russe, et par la sûreté de ses informations, le *Nord*, disait avant les élections : « Si M. Godelle est élu, il aura dû certainement une bonne partie de son succès à l'émotion produite par les projets de loi de M. Jules Ferry, et il y aura là, matière à de sérieuses réflexions pour les républicains. »

Temps.

M. Godelle est élu à Paris; M. Blanqui à Bordeaux. Ces deux élections, qui paraissent à l'opposé l'une de l'autre, offrent cependant, au point de vue des doctrines et des mobiles qui ont inspiré les électeurs, une incontestable similitude.

Dans le 8^e arrondissement de Paris, comme dans la 1^{re} circonscription de Bordeaux, les électeurs qui ont voté pour M. Godelle et pour M. Blanqui ont fait acte d'opposition à la politique du gouvernement et de la majorité des Chambres. On peut même dire qu'ils ont fait acte d'opposition à la Constitution : les uns en appuyant une candidature illégale; les autres en faisant triompher une candidature qui, irréprochable au point de vue de la légalité, trahissait cependant d'indéniables tendances inconstitutionnelles.

C'est comme représentant du parti qui aspire le plus ardemment au renversement du régime établi, du parti bonapartiste, que M. Godelle s'est offert aux suffrages des électeurs. Plusieurs de ceux-ci, certainement, ont fait, tout en votant pour le candidat du comité de l'appel au peuple, des réserves mentales. Ils ont pensé que leur vote n'entraînerait pas, de leur part, une acceptation catégorique de l'Empire. Mais ces réserves et ces interprétations individuelles ne suffisent pas à enlever à l'élection de M. Godelle son véritable caractère d'élection bonapartiste. Les électeurs du 8^e arrondissement se sont donc mis, qu'ils l'aient voulu ou non, en opposition avec la Constitution, de même que les électeurs de M. Blanqui se sont mis en opposition avec la loi.

Ces deux oppositions partent d'un même principe qui est commun aux impérialistes et aux intransigeants, à savoir que, au-dessus de la légalité, il y a la justice, et que lorsque la loi méconnaît le droit idéal, le droit absolu, c'est un devoir de ne tenir aucun compte de la loi. C'est ce principe du droit absolu, supérieur à la loi, que l'homme qui fit le coup d'Etat du 2 décembre 1851 a résumé dans ces paroles si connues : « Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. » C'est ce principe, dans lequel git toute la théorie des coups d'Etat, qu'un journal radical, la *Révolution française*, reprenait ces jours derniers à propos de la candidature Blanqui, en disant : « Quand la légalité opprime la justice, quand la forme domine le fond, quand la loi méconnaît le droit, le salut est dans la violation de la loi et il n'est que là. »

Nous croirions faire injure au lecteur en insistant sur ce qu'il y a de faux et de pernicieux dans de pareilles doctrines. Nous ne les mentionnons que pour indiquer par quels points se touchent et se ressemblent les élections si divergentes en apparence de M. Godelle et de M. Blanqui. C'est une même philosophie politique qui a inspiré les électeurs de l'un et l'autre candidat.

Ces deux élections sont donc mauvaises, non point tant en raison des candidats élus qu'en raison des idées en vertu desquelles s'est faite leur élection.

A Muret, les faits parlent plus haut encore; le comité républicain, d'accord avec M. de Rémusat, député sortant, avait choisi M. Penent, dont la candidature semblait réunir toutes les chances de

succès; il n'y avait donc aucun motif pour en susciter d'autres dans une circonscription qui n'avait pu résister le 14 octobre à la pression officielle; on pouvait, on devait toujours craindre, étant donné ce précédent, un retour offensif de la réaction.

Deux candidats républicains sont pourtant entrés en lice avec ou plus exactement contre M. Penent; un second tour de scrutin devenait donc possible, et un grand nombre d'électeurs ont compris qu'ils pouvaient le rendre certain en votant pour M. Niel, quoique M. Niel ne se présentât pas; ils ont en effet obtenu un ballottage à la faveur duquel ils ont pu reconstruire leurs cadres, reprendre leur propagande et en dernière analyse forcer la main à un candidat qui ne demandait probablement pas mieux. M. de Perpessac et M. Ferran peuvent donc s'attribuer une bonne part du succès de M. Niel qu'ils ont involontairement sans doute, mais incontestablement préparé; leur responsabilité est d'autant plus lourde qu'ils se sont dispensés après le premier tour de recommander aux électeurs républicains la candidature de M. Penent.

Une telle politique se juge d'elle-même, car, si elle pouvait trouver des adhérents, le parti républicain, réduit à l'état de division profonde et irrémédiable qui a perdu le parti réactionnaire, se serait condamné à une prochaine dissolution.

Liberté.

L'élection de Blanqui, quoi qu'on fasse, est absolument et irrévocablement nulle.

Au moment où il a été nommé, il était inéligible. Cela suffit pour vicier le scrutin d'où son nom est sorti et annuler tous les suffrages qui lui ont été donnés.

Qu'il soit gracié ou non, rien ne peut couvrir cette nullité.

Blanqui peut sortir de prison; il ne peut pas entrer à la Chambre.

A notre avis, il n'y a même pas lieu d'annuler formellement le vote des électeurs bordelais ni de convoquer de nouveau le collège qui l'a émis. Il n'y a qu'à ne pas en tenir compte.

Les bulletins qui portent le nom d'un inéligible sont nuls et non avenue. Ils auraient dû être considérés comme tels par le bureau qui a procédé au dépouillement des votes.

Mais ce que les scrutateurs bordelais n'ont pas fait, la Chambre le fera sans doute, si elle a le sentiment de ses droits et de ses devoirs.

Or, si les bulletins au nom de Blanqui doivent être annulés purement et simplement, il ne reste dans l'urne que ceux au nom de M. Lavertujon.

Dès lors, les opérations étant d'ailleurs régulières, c'est M. Lavertujon qui est élu et qui doit être proclamé député.

Français.

Bien que, suivant le mot même du *Rappel*, l'intérêt des autres élections disparaisse devant l'importance de celle de Bordeaux, et que le jacobin Blanqui l'emporte de quinze cent voix sur l'opportuniste M. André Lavertujon, il ne faut pas perdre de vue le chiffre énorme des abstentions. Dans cette circonscription, sur vingt-quatre mille électeurs inscrits, douze mille seulement ont pris part au vote.

XIX^e Siècle.

Le vote des 6,800 électeurs de Bordeaux n'est qu'une réverie de politiciens échauffés, une vapeur politique et sentimentale qui ne saurait prendre corps avant le vote de la Chambre. Quant à la Chambre, elle ne validera pas l'élection de M. Blanqui.

Ce sera le cas ou jamais de poser la question de cabinet, et mieux encore, car une République sans lois, est un gouvernement qui n'a de nom dans aucune langue.

Un pays où le ministère ne se révolterait pas contre l'élection Blanqui, un pays où le Parlement ne l'invaliderait pas avec indignation serait un pays bon à sauver, et le sauveur ne se ferait pas attendre.

République française.

Ce journal est muet sur les élections de

dimanche, et consacre ses numéros à la guerre contre le *radicalisme*. Est-ce un moyen de détourner l'attention? On serait disposé à le croire, mais des articles de journaux ne changent pas le courant de l'opinion.

Hâtons-nous de dire, du reste, qu'il est fort regrettable que certains catholiques et certaines publications catholiques donnent un prétexte aux vives attaques de la *République française* qui relève avec indignation le passage suivant d'une revue : « La presse démocratique ne se trompe point, quand elle affirme que l'organisation des cercles catholiques d'ouvriers est la négation de tout le droit moderne. »

Le catholicisme ainsi entendu est tout-à-fait faussé. L'immense majorité du clergé français et des fidèles n'acceptera jamais la suppression du droit moderne. Entr'autres choses, elle réprovoque et réprovera de plus en plus le rétablissement du droit d'ainesse, que l'on déguise aujourd'hui, sous la formule suivante : *la liberté de tester*.

Soleil.

L'organe du centre droit incrimine le suffrage universel. Quel est donc, en dehors des idées de justice et d'égalité si intimement liées au suffrage universel, le genre de solution qui présenterait de meilleures garanties? L'établissement d'un cens quelconque pour l'exercice des droits électoraux, constituerait un corps privilégié, dont les tendances n'auraient pas les avantages d'un appel général qui s'adresse à toutes les parties de la nation. Voici quelques extraits de l'article du *Soleil* :

Le suffrage universel direct est la mine qui fera sauter tous les régimes, jusqu'à ce qu'il fasse sauter la société tout entière. Il a cependant de brusques réactions. Ainsi, en février 1871 il a élu une majorité conservatrice. Malheureusement, comme s'il lui était impossible de s'arrêter à mi-chemin, comme si la sagesse, la prévoyance, la modération, lui étaient fatalement inconnues, il a dépassé le but, parce qu'il est allé d'un bond à l'extrême de droite, comme demain il ira d'un saut à l'extrême de gauche.

Dans la droite de l'Assemblée de 1871, il y avait trop d'ultra-légitimistes et d'ultra-catholiques. Ces éléments extrêmes ont rendu impossible la restauration de la monarchie qui ne pouvait se faire qu'autant qu'elle se fût reconstituée avec des institutions libérales, qu'autant qu'elle eût réalisé, dans toute sa plénitude et toute sa sincérité, le gouvernement du pays par le pays.

Aujourd'hui, on vient de le voir à Paris et à Bordeaux, le suffrage universel direct n'obéit plus qu'à deux courants contraires qui l'emportent l'un vers le bonapartisme, l'autre vers le radicalisme. Celui-ci est plus fort que celui-là. Ce qui est probable, c'est l'anarchie, c'est la révolution, c'est le bouleversement.

Révolution française.

Cet organe commonard est dans la joie. Il considère l'élection de Bordeaux comme un « triomphe fécond » et comme un « acte de clairvoyance politique. » Il ajoute :

La République entre dans une voie nouvelle. Les beaux jours du bavardage et des intrigues sont passés. Le peuple est entré en scène : devant ce personnage, non pas nouveau, mais oublié, les étoiles parlementaires même les plus brillantes pâlisent. Un parti nouveau a affirmé son existence, espérée des uns, redoutée des autres, à peine soupçonnée de presque tous. Un éclair a traversé l'horizon, qui en reste illuminé. Derrière la République parlementaire, on aperçoit la *République populaire*.

National.

Le succès de M. Blanqui ne nous surprend pas; il était si bien prévu, qu'il était escompté. Les amis de M. Godelle s'en servaient déjà. On savait si bien répéter aux électeurs bordelais que l'Europe les contemplait, qu'ils ne pouvaient manquer de mériter jusqu'au bout cette attention flatteuse. On n'a pas tous les jours l'occasion de faire une sottise aussi retentissante.

Le premier effet produit a été d'affliger l'immense majorité des républicains et de réjouir le cœur des réactionnaires. Depuis l'élection de M. Barodet, les intransigeants n'avaient pas touché si juste, ni fourni aux partisans de la monarchie une arme si affilée. Il y a, en France, des contrées où le nom de Blanqui est, depuis 1848, resté populaire comme le symbole de tout ce qui fait peur et de tout ce qui fait horreur; ce vieil agitateur résume en lui, aux yeux des populations, la légende terroriste et socialiste. Peut-être ne mérite-t-il pas tant d'honneur. Peut-être n'est-il pas si dangereux. Nous l'ignorons, et nous comptons bien l'ignorer jusqu'au bout. Ce qui est dangereux, c'est l'effet que produira son retour sur la scène.

La République, il est vrai, est maintenant assez forte pour n'être pas ébranlée par une seule faute. Elle inspire assez de confiance pour qu'on se donne le luxe d'inspirer un peu d'inquiétude. Quand on est si riche, on peut être prodigue.

Il serait cependant fâcheux que les intransigeants se missent à gaspiller de ce train les forces accumulées par les républicains sensés. Il ne faudrait pas beaucoup de folles gageures comme celle que vient de gagner la première circonscription de Bordeaux, soufflée par quelques casse-cous de Paris, pour dissiper une bonne partie des trésors amassés pendant huit ans de sagesse et de modération.

Si M. Blanqui est validé, quoique inéligible, s'il appartient à 7,000 électeurs de tenir les Chambres en échec et de réviser les lois, un si heureux exemple ne manquera pas d'imitateurs. Les bonapartistes trouveront bien en Corse ou ailleurs un arrondissement qui se chargera de venger Bazaine de ses juges en nous le donnant pour législateur.

INFORMATIONS

Le *Journal officiel* vient de publier l'état de la perception de nos impôts et revenus pendant le premier trimestre de l'exercice en cours. Les résultats qui ressortent de ce document, inséré plus loin, sont des plus satisfaisants.

Nos impôts et revenus indirects ont produit, pendant ce trimestre, 489,428,000 francs. Les évaluations budgétaires n'avaient porté les recouvrements correspondants qu'à la somme de 472,686,000 francs. La plus-value qui apparaît ainsi, atteint 16,742,000 francs. En réalité, elle s'élève même à 18,752,000 francs, les droits constatés pour l'impôt de la grande vitesse ayant dépassé, en fait, de 133,000 francs les prévisions, tandis que, par suite du retard normal dans l'encaissement des recettes, les tableaux officiels ont dû enregistrer une diminution de 1,877,000 francs. Certes, il est permis de concevoir quelque orgueil en face de cette marche si régulière des revenus de l'Etat.

On écrit de Saint-Pétersbourg :

Les chefs de la police secrète sont, dit-on, sur le point de donner leur démission, par suite de la découverte qu'ils ont faite que les trois quarts de leurs hommes sont d'accord avec les nihilistes. Vous avez sans doute appris déjà qu'une dame appartenant au monde le plus rapproché de la cour avait été arrêtée dans ses terres, qu'elle avait tiré un coup de pistolet sur ceux qui venaient l'arrêter et qu'elle a avoué être amie de la secte.

Le chef de la police d'Odesa va prendre la direction de la police secrète; mais cela n'y changera absolument rien. Malgré tout, il ne faut pas non plus exagérer la force des nihilistes. En réalité, ils ne sont pas très nombreux, mais ils sont fort actifs; ils recrutent des prosélytes dont ils font des fanatiques, et ils sèment la terreur par leur audace, aidés qu'ils sont, sinon par la complicité, du moins par l'apathie des classes moyennes.

Un rapport d'ensemble sur toutes les conventions commerciales et maritimes a été rédigé au ministère compétent. Ce rapport était en quelque sorte le résumé d'une double enquête: enquête sur la situation commerciale et industrielle des nations contractantes; enquête sur les projets desdites nations, au point de vue douanier.

Or, de la correspondance officielle engagée ces temps derniers avec l'Angleterre à propos de la future convention, il résultait que l'Angleterre se trouvait embarrassée, hésitante, ses chambres de commerce, ses négociants émettant continuellement des vœux contradictoires, vœux qui sont l'objet d'une étude non terminée.

En outre, la question des vins et des sucres donne encore lieu à des débats interminables.

Avant donc de traiter avec nous, l'Angleterre voulait être complètement fixée sur les objets du litige — chez elle. — En conséquence, elle a prié la France de proroger le traité expirant le 30 décembre prochain.

La France, se trouvant dans le même cas, la prorogation a convenu également à notre gouvernement; mais les idées libres-échangistes dominent de plus en plus à Paris comme à Londres.

7,433 ouvriers des fosses du Levant, du Thénou, de Belle-et-Bonne et de la Concession des Produits (Belgique) ont cessé le travail, par suite d'une grève générale.

Ils demandent l'augmentation de leur salaire, qui n'est actuellement que de deux francs à deux francs cinquante centimes.

Les compagnies houillères ne paraissent pas être dans une situation financière qui leur permette de faire droit à des réclamations.

Les autres compagnies du bassin de Mons ne sont pas dans une situation meilleure, et le mouvement gréviste pourrait les atteindre; dans ce cas, on se trouverait en présence de 30,000 ouvriers sans travail.

Le bassin de Valenciennes est très calme, mais il est envahi par un grand nombre d'ouvriers belges.

Samedi soir, à Paris, une importante assemblée de catholiques a tenu sa séance générale de clôture, sous la présidence de Mgr Richard, coadjuteur du cardinal archevêque de Paris. Un grand nombre de vœux ont été proposés à l'adoption de cette assemblée, dont ils résument en quelque sorte les travaux.

Voici les plus importants.

La commission de la presse a émis celui-ci: « Que les catholiques ne négligent aucun moyen de soutenir, de renseigner, de propager les journaux catholiques, et en particulier les journaux populaires, soit à Paris, soit dans les départements. »

La même commission « engage vivement tous les catholiques de France à organiser un colportage sérieux qui fasse une concurrence efficace au colportage anti-religieux et immoral. »

M. Keller, député de Belfort, a pris ensuite la parole, et a fait adopter un vœu tendant à une organisation régulière du denier de Saint-Pierre et à la publication d'un bulletin de propagande.

Après l'adoption de ce vœu, M. Chesnelong a prononcé un discours de clôture et Mgr Richard a donné sa bénédiction. Ainsi se sont terminés les travaux de l'assemblée des catholiques.

La faiblesse du ministre de l'intérieur dans l'affaire des 100,000 francs de secours votés par le conseil municipal de Paris au profit des amnistiés porte ses fruits. Le comité central privé, que présidaient MM. Victor Hugo et Louis Blanc, adresse directement un appel de fonds en leur faveur aux conseils généraux et aux conseils municipaux.

Une réunion à laquelle assistaient les représentants de la démocratie italienne, a eu lieu à Rome, sous la présidence de Garibaldi. Environ 90 personnes assistaient à cette réunion.

Garibaldi a prononcé un discours et proposé un ordre du jour tendant à l'établissement d'un pacte national et à la nomination d'une commission dont le but sera de répandre par toute l'Italie une agitation légale en faveur du suffrage universel, et d'obtenir l'abolition du serment pour les députés. Quelques orateurs ont pris la parole.

La réunion a approuvé ensuite, à l'unanimité moins sept abstentions, l'ordre du jour de Garibaldi.

Vers la fin de la séance, deux ordres du jour ont été approuvés, l'un saluant les savants réunis au palais de l'ambassade allemande, pour fêter le 50^e anniversaire de l'institut météorologique allemand. Un autre ordre du jour affirme les droits de la nation sur l'Italia irredenta.

LA CATASTROPHE DE FRAMERIES.

Le sauvetage se poursuit, mais avec les plus grandes difficultés.

Voici exactement le chiffre des victimes, d'après les renseignements les plus certains:

- Nombre des houilleurs descendus jeudi matin : 209
- Remontés vivants, 92.
- Remontés morts, 19.
- Absents, 98.

On ne conserve plus aucun espoir de retrouver vivant un seul de ces derniers.

CHRONIQUE LOCALE

Dans la séance d'hier, le Conseil général a émis un vœu en faveur de la liberté d'enseignement. Nous publierons le compte-rendu de cette séance importante, aussitôt qu'il nous sera possible.

M. le ministre des finances a adressé une circulaire aux préfets, au sujet de l'importante question du vinage. Il les a invités à consulter les conseils généraux sur le projet de loi déposé, il y a bientôt un an.

On sait que le vinage consiste à répandre une certaine quantité d'alcool sur les vins qui, venus dans un sol impropre à la production de vins se suffisant à eux-mêmes, ne peuvent se conserver, traverser l'été et subir les voyages qu'à la condition d'être fortifiés et presque transformés.

Aux termes du projet déposé par M. le ministre des finances, cette transformation serait favorisée par l'abaissement des droits sur l'alcool à 20 fr. par hectolitre au lieu de 156 fr. 25 cent.

Des fabricants d'alcool de grain et de betterave du département du Nord sont coalisés avec les producteurs de vins défectueux dans l'Hérault, le Gard, l'Aude et autres départements méridionaux. Les uns et les autres ont un intérêt égal à l'adoption du projet. Mais le Lot et les départements qui récoltent des vins naturels se suffisant à eux-mêmes, ont un intérêt absolument opposé, attendu que, si le projet est voté, ils trouveront une concurrence très redoutable dans les vins qui seront facilement travaillés et manipulés à Montpellier, Pézenas, Béziers, Nîmes, etc.

Le danger est excessif; car les sept ou huit départements du bas Midi qui profiteraient du vinage à prix réduit produisent à peu près autant d'hectolitres de vin que tous les autres départements ensemble.

On ne saurait se dissimuler, que la crainte de voir le projet adopté est l'une des principales causes de la stagnation que l'on signale chez nous dans la vente des vins.

A l'Assemblée nationale une loi semblable fut présentée. M. Pagès Duport prit part à sa discussion, et il fut assez heureux pour voir son opinion acceptée et la loi repoussée, dans la séance du 1^{er} août 1872, par 406 voix contre 109. Il contribua également à faire ajourner par la commission du budget de 1874 un autre projet conçu dans le même sens. Enfin, en 1875, il demanda et obtint deux fois devant l'Assemblée nationale un nouvel ajournement.

Depuis cette époque, M. Pagès Duport s'est attaché à défendre la même cause dans la presse et dans les réunions agricoles. Nous avons sous les yeux les comptes rendus des travaux de la Société des Agriculteurs de France, et nous y voyons que l'ancien député du Lot y a soutenu contre M. Pagezy, ancien sénateur, et

M. Gaston Bazille, aujourd'hui sénateur de l'Hérault, la thèse à laquelle il avait apporté antérieurement un concours absolu.

Nous citons :

M. Pagès Duport est opposé à la loi proposée; il y voit la destruction de l'équilibre qui doit exister entre les producteurs de vin, et un encouragement à la fraude. Le Bas-Midi est-il menacé de ruine? Les vins sont en baisse dans toute la France en ce moment, excepté dans les départements du Bas-Midi. La loi des bouilleurs de cru donne la faculté de viner; la loi proposée créerait une concurrence aux vins naturels avec un produit étranger: c'est à ce titre qu'elle doit être repoussée.

M. Pagezy n'admet pas que viner un vin soit faire une boisson. Quand les matières employées à la création d'un vin lui sont absolument étrangères, comme le bouquet par exemple, on peut soutenir qu'il y a un produit fabriqué; mais le sucre et l'alcool sont des matières communes à tous les vins et ne sophistiquent rien. Quand les vins ne manquent de rien, comme les vins de Bordeaux, il y aurait folie à leur ajouter quoique ce soit; mais beaucoup de vins ne sont pas dans ce cas: ils ont besoin d'être aidés, et c'est l'alcool qui vient à leur secours. Le vinage n'a pas d'autre but, et en fait, il s'est pratiqué de tout temps. Malheureusement depuis que les droits sont énormes, les alcools du vinage ne rapportent rien au Trésor; la chose est positive, parce que la fraude est générale: la contrebande est le seul pourvoyeur des alcools de vinage. En résumé le vinage n'aura que des effets salutaires pour le Trésor, pour les propriétaires du Bas-Midi et pour la moralité publique.

M. Pagès Duport fait observer que la question se déplace; que la section n'est pas une réunion de financiers, mais de viticulteurs. Parmi ceux-ci, les uns, dans quarante ou quarante-cinq départements, font du vin naturel; les autres, dans sept ou huit départements, veulent en faire avec le secours de l'Etat. La loi sur les bouilleurs de cru autorise le vinage chez soi; mais pour l'extrême Midi, c'est insuffisant; on veut créer des boissons avec les alcools d'industrie, faisant ainsi aux vins naturels une concurrence qui n'est peut-être pas très loyale. M. Pagès Duport ajoute que ce n'est qu'après douze séances et à une infime majorité que l'Académie de médecine a décidé que les boissons fabriquées avec du sucre et de l'alcool n'étaient pas absolument nuisibles à la santé.

Après quelques autres observations de MM. Gaston Bazille, Terrel des Chênes, Lichteinstein, Pagezy, favorables au vinage à prix réduit et de MM. Pagès Duport et de La Vergne en opposition, la section, sur la proposition formelle de M. Muret, appuyée par la plupart des membres qui ont pris la parole dans la question, décide qu'il n'y a pas lieu d'émettre un vote.

Chemins de fer projetés.

Le Journal officiel contient la publication du tableau par départements des lignes de chemins de fer inscrites dans le projet de loi dont les Chambres sont saisies, des lignes demandées par amendement et des propositions de la commission formant la dernière rédaction proposée par le Gouvernement.

Nous reproduisons la partie de ce tableau qui intéresse notre département :

LOT.

N^o 3. Cahors à la ligne d'Agen à Moissac. 946 série. Amendement n^o 87 présenté par M. Lasserre. Remplacer le n^o 101, ainsi conçu :

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

24 Avril 1879. (45)

Correspondance Littéraire AD FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVI

LES SAUTERELLES.

L'évêque, n'osant se fier à cette escorte ridicule, espère dans le courage des hommes qui l'entourent; mais voulant soustraire au péril d'une lutte imminente les femmes et les vieillards, il se décide à faire conduire ceux-ci à Saïda par des chemins détournés. Le grand vicairé Jacob se dévoue et se charge de conduire la paisible caravane avec les deux soldats turcs. Les chrétiens partent... A Ghazié les musulmans les arrêtent et les dépouillent de tout ce qu'ils portent, même de leurs vêtements, mais sans les tuer. A une demi-lieue de Saïda, en vue de la ville même, les soldats turcs font faire halte à la caravane sous prétexte de s'assurer de la sécurité de

la route. L'un d'eux part en éclaireur... Tout à coup une bande de Turcs s'élança, les chrétiens sont tous égorgés. Le soldat était allé simplement prévenir les massacreurs, qui attendaient à un autre endroit. Or, cette boucherie avait lieu à dix minutes à peine de la ville dans laquelle Omar-Effendi avait quatre cents soldats sous ses ordres.

— Il avait tant d'occupations en ce moment, dit M. Paterson, qu'une petite distraction est bien excusable. Vous le savez, cher monsieur, on ne peut pas être à la fois partout ni à tout!

— Attendez dit M. Lerno. Pendant plusieurs heures les tueries continuèrent autour de la ville. Les chrétiens de Saïda étaient dans la terreur: les massacres s'organisaient; M. Abella l'agent anglais...

— A écrit à notre consul anglais de Beyrouth, interrompit M. Paterson, lequel a immédiatement expédié un navire anglais à Saïda pour empêcher les troubles.

— Dites donc pour protéger uniquement le consul anglais sans se soucier des chrétiens menacés. M. Abella conduisit Kassem-bey-Yousef, le commandant druse de Saïda, le chef des massacreurs, à bord du navire anglais où le chef des druses fut reçu avec les plus grands honneurs! Cela est un fait positif!

— Eh bien, dit M. Paterson, M. Abella n'avait pas à se plaindre de Kassem-bey-Yousef.

— Sans doute. Kassem-bey-Yousef fit placer des soldats à la porte de la maison de M. Abella et à la porte de sa filature pour la garder et la défendre, et tandis que les chrétiens étaient massacrés, l'agent de votre pays, monsieur Paterson était respecté (1)!

— Naturellement, monsieur! Les agents anglais

doivent être respectés partout et avant tout!

— Monsieur, dit sévèrement M. Lerno, je n'accuse pas votre agent de faire cause commune avec des assassins, mais je suis certain qu'un représentant de la France placé dans la même situation, n'eût pas tenu la même conduite, et qu'un navire français eût protégé non-seulement les nationaux, mais encore tous ceux qui eussent été menacés!

M. Paterson grommela sourdement quelques paroles que M. Lerno n'entendit pas.

« Aoh! fit tout à coup sir William en levant le nez.

— Quoi? demanda M. Paterson.

— Une tache dans le ciel!

Effectivement, à l'est de Damas, au dessus de la plaine fertile, venait d'apparaître subitement, dans le ciel pur et sans nuage, une tache foncée qui grandissait à vue d'œil. Sir William demeurait ébahi, le nez en l'air, les yeux démesurément ouverts.

« Aoh! faisait-il simplement; aoh!

C'était tout ce qu'il pouvait dire pour manifester ce qui se passait en lui, et les impressions que recevait son âme.

Ces taches grandissaient de minute en minute avec une rapidité inouïe, et un bruit étrange: frois-

(1) Ce fait, qui n'est pas le seul au reste du même genre, est de la plus stricte authenticité. Il est consigné tout entier dans la lettre datée de Saïda le 12 octobre 1860 et écrite par M. Baptistin Poujoulat. Ces lettres de M. Poujoulat, recueillies et classées, forment l'un des plus précieux et des meilleurs documents que l'on puisse consulter pour connaître dans toute son étendue cette sanglante période de l'histoire de Syrie

sement aigu, cliquetis criard, semblait descendre du ciel. Les voyageurs s'étaient arrêtés.

Bientôt l'horizon tout entier s'obscurcit; un nuage plus compact, plus sombre que toutes les vapeurs condensées, projeta sur la terre des ténèbres, il s'éleva un fracas plus terrible, plus effrayant que les éclats de tonnerre, car il était plus continu, et il en augmenta encore l'horreur.

Le nuage s'abaissait progressivement, il tombait à plat, tout d'une pièce. Bientôt il heurta les sommets des collines, couvrit leur flanc, et s'abattit enfin sur la terre. Alors le bleu du ciel reparut, la lumière se fit et éclaira le plus extraordinaire spectacle. La plaine entière, les collines, les arbres les toitures des maisons voisines disparaissaient sous une couche grisâtre, épaisse, qui grouillait et bruissait, s'agitait et criaît, se remuant formant des vagues.

Les animaux fuyaient épouvantés, les arbres craquaient, la terre gémissait. L'on entendait un bourdonnement assourdissant, général, incessant, tel, que le sol tout entier semblait avoir une voix. On eût dit des quantités effrayantes de chaudières immenses dont les eaux eussent été à la fois en ébullition.

« Les sauterelles! dit M. Lerno. La plaine est perdue! »

Il n'achevait pas, que de nouveaux cris retentissaient dans les airs, mais c'étaient des cris aigus, joyeux, des appels, et l'on vit arriver de toutes parts, à tire-d'ailes, avec la plus merveilleuse célérité, des troupes de cigognes et d'innombrables bandes de samar-mars (oiseaux plus petits que la cigogne et qui se rapprochent du loriot).

(A suivre).

Cahors à la ligne d'Agen à Moissac, par la rédaction suivante : Cahors à Moissac, en passant par Lauzerte.

Proposition de la commission : Cette ligne, qui intéresse les départements du Lot (28 kil.), et de Tarn-et-Garonne (34 kil.), coupe en deux parties à peu près égales le quadrilatère délimité par Libos, Cahors, Agen et Montauban. La commission propose de la désigner sous le nom de « Cahors à ou près Moissac, » pour constituer une ligne aussi directe que possible de Châteauneuf et ses au-delà, Limoges, Brive, Cahors à Moissac (chef lieu d'arrondissement), Castelsarrasin et Combe, ainsi que pour rapprocher de Montauban et de Toulouse les localités qu'il s'agit de desservir. L'amendement reçoit ainsi satisfaction.

La conférence de M. Forfer sur l'Hérésie albigeoise et la guerre des albigeois, avait attiré un public nombreux. Le professeur attaquait, en effet, un des problèmes historiques, dont la solution n'est pas encore trouvée. M. Forfer, sans rien affirmer sur la véritable origine des hérétiques, a développé avec un talent réel les diverses phases de cette lutte atroce, que la cupidité et le fanatisme attisèrent, et qui finit par la destruction complète des Albigeois. C'est une utile soirée de plus, que la société ca-dorciennaise doit à l'Association phylotechnique.

Par décision présidentielle du 6 avril 1879, M. Melon, général de brigade, disponible, est désigné, pour procéder cette année, à l'inspection générale du 5^e arrondissement de gendarmerie, comprenant la 16^e, 17^e, 27^e, 28^e, 29^e, 30^e légions. On sait que la compagnie du Lot relève de la 28^e légion.

M. le sous-préfet de Figeac vient d'adresser à MM. les Maires du canton de Latronquière un avis les informant qu'une chasse-battue au sanglier aura lieu à la date du 27 du mois d'avril courant.

La battue commencera probablement sur la commune de Gorses, c'est-à-dire sur la route de Lacapelle-Marival à Latronquière.

M. le préfet des Landes, par un arrêté en date du 5 courant, a suspendu pour un mois, la dame Croizel-Lacoste en religion sœur Marie-Louise, de ses fonctions d'institutrice communale à Sabres, pour avoir distribué aux élèves de sa classe des cartons portant l'effigie de Napoléon III.

M. l'inspecteur primaire de Cahors a reçu, pour les onze bibliothèques pédagogiques de son arrondissement, environ 2,250 ouvrages offerts généreusement par plusieurs éditeurs de Paris :

M. Hachette a envoyé	1,155 volumes.
M. Belin.....	297
M. Picard.....	253
M. Colin.....	242
M. Ducrocq.....	198
M. Delagrave.....	77

Ces ouvrages sont dès à présent, à la disposition des Instituteurs, Institutrices et membres honoraires, au siège de la Bibliothèque dans chaque canton.

Les instituteurs et les institutrices apprécient comme elles le méritent, la générosité spontanée et la sympathie des honorables personnes qui contribuent si efficacement à la fondation de l'œuvre pédagogique.

LES MANDATS POSTE

L'Estafette publie la lettre suivante de M. le docteur Demeaux :

Monsieur le directeur,
Tout le monde connaît les bienfaits immenses dus au service des postes. Nulle branche de l'administration publique ne s'est autant développée, autant perfectionnée que celle-là. Les avantages qu'on en retire sont tels qu'il semble, en quelque sorte, l'effet d'un élément de la nature, bien plus que celui d'une simple institution sociale. Ce service vient de se compléter comme organe de communication entre les individus et les peuples, en s'adjoignant la télégraphie.
Le service se charge, comme on sait, des envois d'argent. De ce côté-là, des perfectionnements se font désirer, perfectionnements d'un réel intérêt, et d'ailleurs faciles à réaliser. Je ne veux ici m'occuper que d'un seul : Il s'agit de la création d'un mandat-poste payable au porteur.

La transmission de petites sommes d'argent, par la poste, avait pris des proportions considérables pendant ces dernières années, grâce aux petits billets de banque de vingt et de vingt-cinq francs. On s'en aperçoit aujourd'hui en présence du vide, de l'embarras, que fait ressentir partout la suppression de ces billets. Voulaient-on en effet envoyer quelques francs à un militaire n'importe dans quelle ville, n'importe dans quel coin de pays ; voulaient-on faire parvenir au plus vite un petit secours pécuniaire à une personne malade, à un ami, à un parent il suffisait de jeter sous enveloppe un billet à la poste. Un pareil envoi manquait de garantie sans doute, mais ici le risque à courir, que signifie-t-il, eu égard au bien à produire.

Le mandat-poste actuel peut laisser en souffrance les besoins les plus délicats et les plus pressants. Un habitant de la campagne, très éloigné parfois d'un bureau de poste, reçoit un mandat de quelques francs ; le voilà réduit, pour aller toucher le montant de ce mandat, à sacrifier une journée de son travail. Chose plus grave : que le destinataire du mandat se trouve malade et il lui faudra pour se mettre en possession d'un peu d'argent, dont il peut avoir un besoin extrême, attendre sa guérison ou donner une procuration relativement coûteuse.

Combien de personnes, dans ces conditions, ont renvoyé le mandat-poste à l'expéditeur, demandant en échange un billet de banque.

De pareils faits, qu'on voit se produire partout et tous les jours, ne peuvent être tolérés indéfiniment par une administration aussi active et aussi sage que l'administration des postes. Le mal est visible comment y porter remède ?

Il existe une véritable lacune pour le mode de paiement à distance des comptes d'une faible valeur, pour l'envoi de modiques sommes d'argent, dont les destinataires sont généralement pauvres, et parmi lesquels un bon nombre ne savent ni lire ni écrire. Des mandats-poste payables au porteur, de cinq, dix, quinze, vingt et vingt-cinq francs, comblent cette lacune.

Mais, dira-on, il s'agit d'affronter les dangers d'un papier-monnaie, d'une valeur que menace la falsification.

Un titre payable au porteur offre sans doute de graves inconvénients en se prêtant aux tentatives des fraudeurs, mais n'est-il pas possible de réduire les chances de fraude à des proportions presque insignifiantes ?

Tout d'abord, je ne demanderais pas que les mandats-poste actuels fussent supprimés. Je voudrais au contraire que les personnes qui exigent de grandes garanties pussent en bénéficier comme précédemment : le mandat-poste payable au porteur pourrait n'être provisoirement qu'un mode exceptionnel, laissant à l'administration, d'un côté, et au public, de l'autre, le soin de décider, et après expérience, lequel des deux modes serait préférable, au point de vue pratique et au point de vue des services rendus.

Comme je l'ai mentionné plus haut, le mandat-poste payable au porteur devrait être facultatif, et l'envoi auquel il s'appliquerait ne devrait pas dépasser vingt-cinq francs.

Tout mandat au porteur serait extrait d'un registre à souche ; il énoncerait le bureau d'où il émane, la date de sa délivrance et le numéro d'ordre au registre ; le mandat devrait être payé dans un délai déterminé, après lequel il ne serait remboursable qu'au bureau de son origine.

Quoique, dans cette période, le mandat-poste puisse passer successivement dans plusieurs mains avant d'être payé, il n'aurait pas néanmoins le caractère d'une valeur de circulation ; toutefois pouvant être remboursé à tout détenteur, sur la simple présentation du titre, un tel mandat assurerait au destinataire presque les mêmes avantages qu'un billet de banque.

Agréer, etc.

DEMEUX,
Membre du Conseil général du Lot.

Nous empruntons aux comptes-rendus de la deuxième séance des Sociétés savantes des départements tenue le jeudi 17 avril, les passages suivants :

M. DE NANSOUTY assure qu'il a passé l'hiver au pic du Midi en ayant un peu froid, mais sans beaucoup souffrir. Des animaux viennent demander l'hospitalité : on a reçu une gentille hermine, des moineaux des neiges (*Fringilla nivalis*) ; trois ours sont venus gratter à la porte, mais ils n'ont pas été admis.

Le général de Nansouty se plaint des avalanches qui ont brisé son fil télégraphique. Aussi n'a-t-il pu donner à temps les avertissements dont auraient pu profiter les riverains de la Garonne pour se mettre à l'abri de la crue. Il demande à M. le ministre de le mettre en situation d'achever son œuvre.

M. le ministre répond au général Nansouty que la France entière admire sa vaillance. Il se propose de l'aider de tout son pouvoir.

Un événement des plus rares et des plus intéressants s'est passé le 21 avril à l'hôtel de ville de Toulouse.

Trois sœurs, M^{lles} Roziés, ont contracté les liens du mariage le même jour et à la même heure.

Pour donner à ce fait toute sorte d'éclat, M. Canton, adjoint, officier de l'état civil, a fait ouvrir le grand salon du maire, et a procédé à la célébration du triple mariage devant un public nombreux qu'avait attiré la rareté du spectacle.

UNE JEUNE FILLE BRULÉE.

On lit dans l'Avenir de Bayonne :

« Encore un terrible accident à ajouter à la longue liste des malheurs dus à l'imprudence dans la manipulation des boîtes minérales :

« Tout dernièrement, la domestique de M. Warneck, facteur de pianos, voulut verser du gaz mille dans sa lampe de cuisine sans prendre la précaution d'éteindre celle-ci préalablement. Le feu se communiqua immédiatement à la burette, qui tomba à terre, d'où les flammes jaillirent sur les vêtements de l'imprudente.

« Son maître, quoique paralysé du bras droit, eut l'énergie de l'envelopper d'une couverture en se servant de sa main saine.

« L'infortunée jeune fille doit la vie à cet acte de dévouement ; mais elle a eu les extrémités inférieures et une partie du tronc brûlées.

« Son état a été jugé des plus graves par M. le docteur Ruff, qui, accouru immédiatement, la fit plonger dans un bain et fit les prescriptions nécessaires pour la nuit.

« Ce matin on l'a transportée à l'hôpital. »
Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les Zoulous.

Londres, 22 avril.

Des avis de Capetowa, 8 avril, annoncent que le général Chelmsford est arrivé à Gingholova le 6 avril.

Un engagement a eu lieu le 2 avril, 1,200 Zoulous ont été tués.

Londres, 23 avril.

On vient de désigner en grande hâte plusieurs compagnies, qui seront immédiatement embarquées pour le Cap et Natal.

Les pertes subies par les Anglais sont beaucoup plus considérables que les premières dépêches ne le laissent prévoir.

Pendant que le général Chelmsford débloquait Ekowe pour l'abandonner ensuite, le colonel Wood faisait savoir que les pertes subies par lui dans divers engagements avec une armée de 20,000 Zoulous, s'élevaient à 7 officiers et 400 hommes.

Le colonel Wood aurait été surpris.

En un mot, la grande armée zouloue n'était pas sur la route d'Ekowe, où 7,000 hommes seulement ont tenté de s'opposer au passage de l'armée de déblocement. Elle cherchait le colonel Wood et lui infligeait d'énormes pertes.

Versailles, 23 avril, soir.

Le bruit court que le comte de Paris vient d'adresser à M. Bocher une lettre dans laquelle il insiste pour l'amener à user de toute son influence pour déterminer ses amis à accomplir une évolution vers le centre gauche. M. d'Audiffret-Pasquier qui a conseillé, paraît-il, cette nouvelle attitude, espère arriver à former au Sénat l'appoint d'une majorité modérée grâce à l'appoint du centre gauche.

Les journaux de Lyon, de ce matin, sont muets sur la nouvelle de l'Estafette, qui annonçait hier que le comité central avait mis M. Bonnet-Duverdier en demeure de donner sa démission, et que le comité offrirait la candidature à M. Henri Rochefort.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 24 avril, 11 h. 30 matin.

On annonce d'une façon certaine que

le Gouvernement prendra l'initiative pour demander à la Chambre de déclarer nulle l'élection Blanqui. On annonce également que le Gouvernement n'a aucunement l'intention d'amnistier Blanqui.

Bourse de Paris

Cours du 24 Avril.

Rente 3 p. %..... 79.45
— 3 p. % amortissable. 81.83
— 4 1/2 p. %..... 110.00
— 5 p. %..... 115.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 23 avril	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.025 »	3.025 »
Crédit foncier.....	763 75	762 50
Orléans-Actions.....	1.190 »	1.190 »
Orléans-Obligations.....	378 »	377 50
Suez.....	742 50	740 »
Italien 5 %.....	78 55	78 57

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du 19 avril.

Ethnographie : De l'usage des échasses chez les insulaires des Marquises ; E. T. Hamy. — Société française de physique. — Nouveau télescope catadioptrique ; Paul et Prosper Henry. — Le plus grand tunnel du monde. Excursions au Mont Blanc ; la mer de glace et le glacier de Talèfre ; Henry Velter. — Les étoiles doubles ; Niesten. — L'observatoire de Cincinnati ; Camille Flammarion. — Les cultures du champ d'expériences de Grignon ; P. P. Dehérain. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 14 avril 1879 ; Stanislas Meunier. — Les tourbières du marais de Gorges. — Bulletin météorologique de la semaine.

Le Musée artistique et littéraire.

Sommaire du numéro du 19 avril.

Texte : Nos Gravures, la Rédaction. — Le Salon de 1879, la Rédaction. — Les Aquarellistes français, A. C. — L'Art industriel et le Budget, Surmay. — Le Génie et le Talent, Eug. Véron. — Chanson triste (poésie), Marius Dillard. — Un Mariage d'Artiste (fin), A. Genevay. — Amusettes, E. Fuentès. — Petite Chronique, X.

Gravures : Le Chocolat. Dessin de Brun, d'après le tableau de Casanova. (Salon de 1878.) — Partie supérieure de l'arcade centrale de la loggia Cornaro, à Padoue. Dessin de Camille Gibert. — Les Chènes de Château-Renaud (Allier). Dessin de Harpignies, d'après son tableau. (Salon de 1878.) — L'Empire de Flore, par Poussin. — Cupidon. Dessin à la plume d'Albert Durer, tiré du Livre d'Art. (Collection Ambras, à Vienne). Gravure de Lemazurier. — Un Barbeau de la rivière d'Ain. Gravure de Puyplat, d'après le tableau d'Olivier Coqueval. (Salon de 1878.) — Cul-de-lampe de J.-G. Herdel, fac-simile d'une de ses gravures. — Lettres ornées. F, verrou du château de Blois, dessin de Scott, gravure de Froment. — E, de l'alphabet de Mitelli. — A, lettre composée par François Ehrmann. — D, lettre composée par le chevalier Peitot, gravée par Bossi.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 42 (19 avril).

Le Congrès de Kazan, par M. Alfred Rambaud. — Les migrations des animaux dans leurs rapports avec la distribution géographique ancienne et actuelle, par M. C. Vogt (fin). — La science du bétail, par M. André Sanson. — Nérologie ; H.-W. Dove. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 42 (19 avril).

Les capitales des Etats-Unis, par M. C. de Vagny. — De l'enseignement secondaire des jeunes filles, par M^{me} C. Coignet. — La jeunesse d'Elisabeth, d'après M. Louis Wiesener. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.
Dépôts dans les principaux établissements.

AUDOUARD
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.
A PARIS
CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS
Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA
Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives
Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.
Ces dentifrices préparées avec un soin mi-

nistieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — **La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 francs.** — **Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.**
Dépôt dans les principales Parfumeries.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
Capital : SIX MILLIONS

Exécute les Ordres de Bourse ou Courtage Officiel, sans commission; paie les coupons à ses clients 15 jours avant leur échéance, sans escompte ni commission. **Placement de Fonds avantageux.**
18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste

à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettres recommandées.

Prix pour les départements:
1^{re} édition: 3 mois 3 fr. 50; 6 mois: 7 fr. 12 mois: 14 fr.
4^e édition avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Le goudron est une substance très-complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés *goudron* ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.
Les Capsules de goudron de Guyot s'emploie

dans les cas de rhume, toux, bronchite, asthme, phthisie.

A la dose ordinaire de deux ou trois capsules à chaque repas, ce traitement revient à quelques centimes par jour et dispense de l'emploi de toutes espèces de tisanes, pâte ou sirop.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
JULES HUC
TOULOUSE

Lundi 21 avril
Ouverture d'un Comptoir
de ganterie pour dames et pour hommes

L'assortiment des diverses sortes de gants préparés de longue date devra donner toute satisfaction aux acheteurs.

Livret des familles.
MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846
JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.
Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.
Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurre, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE:

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.
Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

DOUCEDE,
Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,
à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

CIGARETTES INDIENNES
au Cannabis Indica
de GRIMAULT & C^{ie}, Pharmaciens à Paris

Il suffit d'inspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'Asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes affections des voies respiratoires. — Chaque Cigarette porte la signature de GRIMAULT & C^{ie}.
Dépôt dans les principales pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.

EXTRAIT DE SANG
Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de boeuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien chanter à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

A VENDRE
Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion
De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTÉJOL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

CAMPAGNE DE 1879
DREYFUS FRÈRES & C^{ie}
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU
ET DU
GUANO DISSOUS DU PÉROU

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cherbourg, chez M. ERRETT LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. MARO GILLARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.

4 FRANCS
PAR AN

Sommaire politique et financier — Études sur les questions du jour — Rendements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères: Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Voitures, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Échéances des coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^{rs} Première Année

Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
à M. LA GAZETTE DE PARIS, 59, Rue Taibout — Paris.
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taibout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES
MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE
Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50 avec la *MUSÉE*, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au *Journal du Lot*.

Bureau: 29 rue Saint-Roch, Paris.
MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chabaud, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — 4^e volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente.

Collection: les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 1 franc; Départements, 8 fr. 50 franco.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.

CRÉDIT LITTÉRAIRE
J. GIRMA
boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	40 — — — — —
300 — — — — —	45 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

AVIS
Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes,
CHIMISTES, etc., etc.

Eau distillée
15 c. le litre
A l'Imprimerie A. LAYTOU, rue Valentré.